

SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE

OBJECTIFS : informer sur cette nouvelle disposition

MISE EN OEUVRE :

Devenir volontaire en Service Civique

Le Service Civique permet à tous ceux qui le souhaitent de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité. Plus particulièrement, le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans.

C'est :

- >> Un engagement citoyen reconnu et valorisé (400 à 500 euros /mois) ;
- >> Une chance de vivre de nouvelles expériences ;
- >> L'opportunité de se rendre utile et de faire bouger la société.

Le Service Civique fera émerger une génération de personnes engagées. Il permet de consacrer du temps à des missions utiles pour la société. Cette expérience est reconnue et valorisée dans le parcours de ceux qui l'ont fait.

Le Service Civique peut être réalisé auprès d'une association. Des milliers de missions sont disponibles, sur neuf thématiques différentes, dont le sport.

Toute mission de Service Civique sera accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un programme de formation.

D'ici à 5 ans, ce temps d'engagement aura vocation à mobiliser 75 000 jeunes

REFERENCES :

Toutes les informations concernant le service civique figurent sur le site :

www.service-civique.gouv.fr/